



**Analyse des demandes
de programmation
2026-2027**

Avis n° 31

1^{er} septembre 2025

Table des matières

1. Rétroactes	3
2. Avis sur les demandes de programmation 2026-2027	3
2.1. Demandes liées à la fois à un métier prioritaire (MP) et à une fonction critique (FC).....	4
2.2. Nombre de demandes uniquement liées à un métier prioritaire (MP).....	5
2.3. Demande uniquement fonction critique (FC).....	6
2.4. Demandes ni métier prioritaire (MP), ni fonction critique (FC)	6

1. Rétroactes

L'article 12 du Décret relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance prévoit que « chaque chambre Enseignement émet un avis motivé, favorable ou défavorable, sur les demandes de programmation d'options de base groupées émanant des écoles pour lesquelles elle est compétente »¹.

Cet avis est « motivé par implantation et par option de base groupée au regard des cinq critères d'appréciation suivants :

- 1° la prise en compte des **besoins socio-économiques identifiés** ;
- 2° la cohérence de l'offre qualifiante de l'école en fonction des secteurs d'activité qu'elle organise ;
- 3° l'équilibre par caractère des occurrences de l'option de base groupée organisées au sein de la zone concernée ;
- 4° la répartition géographique au niveau de la zone ;
- 5° l'accessibilité de l'implantation et/ou l'existence d'un internat.] ».

L'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi établit chaque année une liste de métiers / filières prioritaires ou « thématiques communes » pour lesquels l'offre d'enseignement et de formation peut être renforcée dans le bassin. Cette liste a pour objet d'orienter et de favoriser l'adaptation de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle aux besoins socio-économiques du bassin EFE.

L'IBEFE de Bruxelles rend donc un avis, validé en Bureau du 1^{er} septembre 2025, sur les demandes de programmation émanant des écoles au regard de son expertise en matière de besoins socio-économiques sur le territoire bruxellois, et ce dans le cadre des missions d'appui au pilotage de l'offre qui lui sont attribuées.

2. Avis sur les demandes de programmation 2026-2027

Pour les demandes de programmation 2026-2027, **20 demandes d'ouverture** ont été introduites.

- **6** concernent des options menant à la fois à un **métier prioritaire**² et à une **fonction critique** ;

¹ Décret du 22 juin 2023 relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance.

² Les recommandations IBEFE peuvent viser la création (nouvelle) / renforcement (supplémentaire) d'une offre lorsqu'elle est insuffisante, ou son maintien lorsqu'elle est suffisante et nécessaire pour répondre aux besoins identifiés.

- 3 sont liées uniquement à un **métier prioritaire** ;
- 1 est **uniquement une fonction critique** ;
- 10 ne relèvent ni d'un **métier prioritaire** ni d'une **fonction critique**.

2.1. Demandes liées à la fois à un métier prioritaire (MP) et à une fonction critique (FC)

Nombre de demandes : 6

Options concernées :

- Technicien·ne en construction et travaux publics
Cette option correspond aux métiers prioritaires de **dessinateur·rice en construction** (recommandation de création IBEFE) et **mètreur·euse·deviseur·euse** (recommandation de création IBEFE).
Le métier de mètreur·euse est classé fonction critique en 2021, 2022, 2023 et 2024 pour des raisons qualitatives.
Le secteur connaît des pénuries structurelles importantes.
L'option n'est pas encore organisée dans la zone bruxelloise.
➔ **La demande est cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone.**
- Chauffeur·euse d'autobus et autocar
Le métier de **conducteur·rice d'autobus** est un métier prioritaire (recommandation de création IBEFE).
Conducteur·rice d'autobus est classé fonction critique par Actiris en 2021, 2023 et 2024 pour des raisons qualitatives et quantitatives.
L'option n'est pas encore organisée dans la zone bruxelloise.
➔ **La demande est cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone.**
- Menuisier·ère d'intérieur et d'extérieur
Cette option correspond aux métiers prioritaires de **menuisier·ère d'intérieur** (recommandation de création IBEFE) et **menuisier·ère d'extérieur** (recommandation de maintien IBEFE).
Le métier de menuisier·ère d'intérieur est classé fonction critique par Actiris en 2021, 2022, 2023 pour des raisons quantitatives et qualitatives et en 2024 pour des raisons qualitatives uniquement.
Le métier de menuisier·ère d'extérieur est classé fonction critique par Actiris en 2021, 2022, 2023 et 2024 pour des raisons quantitatives et qualitatives.
Existence d'une offre à l'efp en apprentissage qui connaît une baisse de fréquentation.
Il en va de même dans l'enseignement secondaire qualifiant.
Il existe 3 occurrences de l'option à moins de 10 km dans la zone de Bruxelles et celles-ci n'atteignent pas la norme de maintien.
➔ **La demande est cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone.**
- Complément en gériatrie
L'IBEFE a spécifiquement émis une recommandation de création pour l'option concernée, via le métier **d'aide-familial·e**.

L'ouverture de cette option permet aux élèves formé·es en aide-familial·e jusqu'en 6^e de poursuivre en 7^e et d'obtenir le CESS.

Le métier d'aide-familial·e est classé fonction critique en 2021, 2022, 2023 et 2024 pour des raisons qualitatives et quantitatives.

De plus, les travailleur·euses de l'aide à domicile sont de plus en plus confronté·es à des bénéficiaires âgé·es, une formation spécifique des futur·es aide-familiaux·ales paraît plus que pertinente. C'est une recommandation de l'IBEFE dans son chapitre 4 du dernier rapport analytique et prospectif.

Ce complément n'est pas encore organisé dans la zone bruxelloise.

➔ **La demande est cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone.**

- Technicien·ne commercial·e

Cette option est liée à plusieurs métiers prioritaires (recommandation de maintien IBEFE). Une recommandation de maintien ne prévoit pas la création d'une nouvelle offre, mais vise à préserver l'existant lorsque celui-ci répond déjà aux besoins.

Le métier de responsable des ventes est classé fonction critique en 2023 et 2024 pour des raisons qualitatives.

Il existe 8 occurrences de l'option à moins de dix kilomètres dans la zone de Bruxelles.

L'IBEFE considère l'offre actuelle comme suffisante pour couvrir les besoins de la zone.

- Agent·e d'éducation

Cette option, **demandée deux fois**, correspond à un métier prioritaire (recommandation de maintien IBEFE). Une recommandation de maintien ne prévoit pas la création d'une nouvelle offre, mais vise à préserver l'existant lorsque celui-ci répond déjà aux besoins.

Le métier d'éducateur·rice-accompagnateur·rice est classé fonction critique pour des raisons qualitatives et quantitatives en 2021, 2022, 2023 et 2024.

L'offre est suffisante. Il existe 9 occurrences de l'option dans la zone de Bruxelles, dont 8 à moins de dix kilomètres. De plus, une offre existe également dans l'enseignement supérieur avec des titres protégés. Cela peut désavantager des candidat·es faiblement certifié·es (niveau max CESS).

L'IBEFE considère l'offre actuelle comme suffisante pour couvrir les besoins de la zone.

2.2. Nombre de demandes uniquement liées à un métier prioritaire (MP)

Nombre de demandes : 3

Options concernées :

- Préparateur·rice en peinture carrosserie

Ce métier est prioritaire (recommandation de création IBEFE) mais n'est pas classé comme une fonction critique par Actiris.

L'option n'est pas encore organisée dans la zone bruxelloise.

➔ **La demande est cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone.**

- Gestionnaire en logistique et transport
Cette option, **demandée deux fois**, est liée à trois métiers prioritaires : magasinier·ère (recommandation de maintien IBEFE), gestionnaire des stocks (recommandation de maintien IBEFE) et dispatcher·euse (recommandation de maintien IBEFE).
Aucun de ces trois métiers n'est repris dans la liste des fonctions critiques d'Actiris en 2022, 2023 ou 2024.

L'IBEFE considère l'offre actuelle comme suffisante pour couvrir les besoins de la zone.

- Animateur·ice
Ce métier est prioritaire (recommandation de maintien IBEFE) mais n'est pas classé comme une fonction critique par Actiris.
Il existe 6 occurrences de l'option à moins de dix kilomètres. De plus, une offre existe également dans l'enseignement supérieur. Cela peut désavantager des candidat·es faiblement certifié·es (niveau max CESS).

L'IBEFE considère l'offre actuelle comme suffisante pour couvrir les besoins de la zone.

2.3. Demande uniquement fonction critique (FC)

Nombre de demandes : 1

Option concernée :

- Technicien·ne en informatique
Cette option ne correspond à aucun métier prioritaire. L'offre est suffisante.
Il existe 6 occurrences à moins de dix kilomètres dans la zone de Bruxelles. Cette option est très fréquentée et entraîne un faible taux d'insertion vers l'emploi, notamment à cause de la concurrence en particulier avec les personnes hautement diplômées.
Le métier de technicien·ne PC et matériel de bureau est classé fonction critique en 2024 pour des raisons qualitatives uniquement.

La demande n'est pas cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone.

2.4. Demandes ni métier prioritaire (MP), ni fonction critique (FC)

Nombre de demandes : 10

Options concernées :

- Technicien·ne en photographie
Cette option, **demandée deux fois**, ne correspond à aucun métier prioritaire.
Le métier n'est pas classé comme une fonction critique par Actiris.
Il existe 2 occurrences de l'option dans la zone de Bruxelles dont l'une n'atteint pas la norme de maintien.

La demande n'est pas cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone

- Complément électricité automobile
Cette option ne correspond à aucun métier prioritaire.
Elle n'est pas liée à une fonction critique classée par Actiris.
Il existe 3 occurrences de l'option à moins de dix kilomètres dans la zone de Bruxelles.
La demande n'est pas cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone
- Arts appliqués (2^e degré)
Cette option ne correspond à aucun métier prioritaire.
Elle n'est pas liée à une fonction critique classée par Actiris.
Cette option n'a pas de continuité vers une 3^e année qualifiante dans le même secteur.
La demande n'est pas cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone
- Aspirant nursing
Cette option ne correspond à aucun métier prioritaire. Le diplôme ne permet pas l'accès aux métiers de la petite enfance.
Le métier n'est pas classé comme une fonction critique par Actiris.
Il existe 6 occurrences de l'option à moins de dix kilomètres sur la zone de Bruxelles.
La demande n'est pas cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone
- Techniques sciences (2^e degré)
Cette option du 2^e degré ne mène pas à des options du 3^e degré liées à des métiers prioritaires et à des fonctions critiques d'Actiris.
La demande n'est pas cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone
- Technicien·ne systèmes d'usinage
Cette option ne correspond à aucun métier prioritaire.
Le métier n'est pas classé comme une fonction critique par Actiris.
Il existe 1 occurrence de l'option à moins de dix kilomètres sur la zone de Bruxelles.
La fréquentation est en baisse et une ouverture est déjà prévue en 2025-2026.
La demande n'est pas cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone
- Assistant·e en décoration
Cette option ne correspond à aucun métier prioritaire.
Le métier n'est pas classé comme une fonction critique par Actiris.
Il existe 4 occurrences à moins de dix kilomètres dans la zone de Bruxelles, dont 2 d'entre elles n'atteignent pas la norme de maintien.
La demande n'est pas cohérente avec les besoins socio-économiques de la zone